



Heures contrat et heures bulletin différentes

Par Elyza

Bonjour,

Je suis actuellement en contrat saisonnier 35h en restauration et mon employeur me fournit des feuilles de salaire sur lesquelles est indiqué une base de 130h au lieu des 151,67. Après discussion avec lui il me dit que les comptables ne savent pas faire leur boulot et pour arriver au salaire "normal" il complète gracieusement avec une prime exceptionnelle (ça tout les mois du coup et sans taux indiqué). Sauf que mes heures sup ne sont pas comptées (ainsi pas exonérées d'impôts) et quand je vais devoir déclarer on va penser que j'étais sur un temps partiel je suppose.

De plus, je lui ais déjà demandé de me fournir les horaires du mois, ce qu'il n'a jamais fait donc je ne peux rien contrôler.

Dernier petit point, le code URSSAF est non communiqué à chaque fois donc je ne sais pas si je suis déclaré comme travaillant dans cette entreprise.

Ma question, est-ce que tout cela est normal ? Que puis-je faire pour résoudre ces problèmes ?

Merci à vous.

Par Elyza

Bonjour, est-ce que quelqu'un aurait une réponse ? Ou un début de réponse ? Merci beaucoup